



Paris, le 23/01/20

Citoyens, consommateurs et investisseurs,

L'offre de « My Korner Shop » trouve son public

Créée en octobre 2017 dans l'idée de revitaliser les centres-ville, la plateforme de crowdfunding immobilier a été la première en France à obtenir le statut de CIP (conseiller en investissements participatifs). Sa première souscription a été couronnée de succès.

À Chartres, les murs d'une pizzeria renommée dans le centre-ville étaient à céder. Une trentaine de particuliers, de 18 à 82 ans, ont participé à son acquisition. Sans se connaître, ils se sont rejoints sur la plateforme My Korner Shop. Alors que le ticket d'entrée minimum était de 500 euros, ils y ont consacré en moyenne 2 100 euros. Grâce à leur investissement, les deux pizzaïolos Yannis et Olivier vont pouvoir continuer à donner de la saveur au quotidien des Chartrains.

Une offre approuvée par l'AMF

La désertification des centres-villes ne laisse pas les gens indifférents. À la place du vide, ils préféreraient retrouver des magasins variés, pratiques, esthétiques et conviviaux. L'idée de « My Korner Shop* » est née de ce constat. La start-up a été créée en octobre 2017. Dès l'année suivante, elle a obtenu le statut de CIP (conseiller en investissements participatifs). Il lui a été délivré par l'AMF, le 31 juillet 2018, l'Autorité des Marchés Financiers. C'était une première en France.

Appel public à l'épargne

Cette reconnaissance officielle lui donne le droit de faire appel public à l'épargne. Elle le fait à travers sa plateforme, qui propose d'investir collectivement dans des murs de magasin. Pour autant, le concept est très éloigné des outils classiques de placement immobilier. Il se différencie d'une SCPI, par exemple, où l'argent collecté sert ensuite à l'acquisition de plusieurs biens. Ici au contraire, la mobilisation se concentre sur un projet bien ciblé : la pizzeria de Chartres, et depuis le 20 décembre 2019, un salon de barbier, à Paris, dans le quartier de Charonne.



Contact Presse Galivel & Associés

Des investisseurs impliqués dans la gestion

Pendant la période de souscription, les internautes savent très précisément pour quel projet ils engagent leur argent. S'ils veulent soutenir deux, trois commerçants ou plus, ils souscrivent à autant d'opérations spécifiques.

La seconde différence avec une SCPI tient à l'originalité du véhicule de placement. L'argent collecté se trouve placé dans le capital d'une SAS. L'avantage avec cette dernière, c'est que ses statuts sont souples. Ils peuvent être rédigés sur mesure associant ainsi de près les investisseurs à la gestion du projet. Ces derniers ont donc leur mot à dire sur le choix des locataires par exemple. Si des décisions doivent être prises, la plateforme est en mesure d'organiser les consultations et les votes intégralement en ligne, de manière complètement dématérialisée.

Un rendement accru dans le temps

Concernant la rentabilité de l'investissement, les revenus proviennent de la redistribution aux propriétaires des loyers perçus, au prorata de leur investissement. Pour le projet de Chartres, le rendement annuel prévisionnel a été de 4 à 5%. Le placement avait été proposé sur un horizon de moyen terme (5 à 10 ans) et, après revente du bien, son objectif de rentabilité globale avoisine les 10%. De manière générale, My Korner Shop vise à proposer des projets présentant des objectifs de rentabilité globale allant de 5% à 10% après revente du bien en fonction des localisations ce qui est le cas du nouveau projet du salon de barbier, rue d'Avron, dans le XXe arrondissement à Paris.

*My Korner Shop est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 250 000 €, enregistrée en qualité de conseiller en Investissements Participatifs auprès du Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 18005335.

À propos de My Korner Shop

Créée en octobre 2017, par Gaston Boulin, My Korner Shop (<u>www.mykornershop.com</u>) est une start-up française basée à Paris qui propose à des particuliers d'investir collectivement dans des murs de commerces de proximité.

Depuis le 31 août 2018, la société dispose du statut de « Conseiller en Investissements Participatifs » (CIP) pour les projets d'immobilier locatif, délivré sous la supervision de l'Autorité des Marchés Financiers. Il s'agit d'une première en France.

My Korner Shop peut désormais proposer d'investir collectivement dans les murs d'un bien immobilier commercial et d'en assurer la gestion de façon participative. De cette façon, la plateforme permet aux habitants d'un quartier de gérer de manière participative l'occupation du local (choix du locataire, vote des décisions...). Tout en réalisant un investissement dynamique et proche du commerçant, les investisseurs font fructifier leur épargne avec une rentabilité annuelle de l'ordre de 5%.

